Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12 NOV. 2026
ID : 033-213303373-20261110-APML_26P0028-AI

PREIGNAC

**APML 033 337 26 P 0028**
**8.5 Politique de la Ville Habitat Logement**

Dossier n° APML 033 337 26 P 0028

Demandeur : LALANDE Alicia
Représenté par :
Mandataire :
Adresse du Logement : 28 Chemin de l'Arieste 33210 PREIGNAC
Date dépôt : 05/11/2026

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

# ARRETE RELATIF A UNE AUTORISATION DE MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT

**Au titre des articles L.635-1 à L.635-11 et R.635-2 du code de la Construction et de l'Habitation**
**Délivré par le Maire au nom de la Commune**

Le Maire de PREIGNAC,
VU la demande préalable d'autorisation de mise en location déposée le 05/11/2026 (dont les éléments sont repris dans l'annexe du présent arrêté), par Mme LALANDE Alicia , bailleur , et enregistrée par la Commune de Preignac sous le numéro APML 03333726P0028 ;
Vu les articles L.635-1 à L.635-11 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu la délibération D050-2019 du Conseil Municipal en date du 08/07/2019 ;
Vu les éléments du dossier ;
Vu le rapport de visite de M DANEY Bernard adjoint au Maire et M BLANCHARD Patrick Conseiller Municipal de la Commune de Preignac en date du 05/11/2026;

Considérant que selon les éléments visibles, déclaratifs et disponibles au jour de la visite, le logement satisfait aux exigences de sécurité et de salubrité en matière d'habitation et qu'il ne semble pas pourvoir porter atteinte à la santé et à la sécurité des futurs occupants,

## ARRETE

**Article 1** :
L'autorisation de mise en location du logement au n°**28 Chemin de l'Arieste** - 33210 PREIGNAC est **ACCORDEE.**

**Article 2 :**
Cette autorisation devra être suivie d'une mise en location sous deux ans à partir de sa notification sans quoi cette dernière sera considérée comme caduque et le bien locatif en question devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation préalable de mise en location.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 033-213303373-20261110-APML_26P0028-AI

PREIGNAC

**APML 033 337 26 P 0028**
**8.5 Politique de la Ville Habitat Logement**

**Article 3 :**
Elle devra être **renouvelée à chaque nouvelle mise en location**, **relocation et adjointe au bail**.

**Article 4 :**
En cas de mutation à titre gratuit ou onéreux du logement, l'autorisation en cours de validité pourra être transférée au nouveau propriétaire qui devra effectuer une déclaration de transfert auprès des services de la Mairie.

**Article 5** :
Le présent arrêté sera publié et le cas échéant affiché ou notifié conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Preignac.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- la sous – préfecture par télétransmission
- LALANDE Alicia 39 Route de Noaillat 33210 SAUTERNES

A Preignac, Le 10/11/2026
Le Maire,

MAIRIE DE PREIGNAC (Gironde) 33

**Thomas FILLIATRE**